



Monuments historiques, UNESCO : qui décide de ce qui fait partie du patrimoine de la France ?

En juillet 2025, les mégalithes de Carnac deviennent le premier site breton inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. La France compte aujourd'hui 56 biens inscrits et environ 45 000 monuments historiques protégés. Mais que signifie concrètement être « classé » ou « inscrit » ? Et surtout, que choisit-on de protéger ? Né après les destructions de la Révolution, le système français s'est longtemps concentré sur le patrimoine catholique, royal et militaire. Synagogues, mosquées, lieux de l'esclavage ou de la colonisation n'y ont trouvé leur place que plus tard. Protéger un monument, c'est choisir l'histoire que l'on veut transmettre.

1. Né des destructions révolutionnaires

À la Révolution, des milliers d'églises, d'abbayes et de châteaux sont saisis, vendus ou détruits. Choqués, des intellectuels du XIX^e siècle réclament une protection. En 1830, le ministre Guizot crée le poste d'inspecteur général des monuments historiques. L'écrivain Prosper Mérimée l'occupe à partir de 1834 et sillonne la France pour recenser les édifices.

Protéger un monument, c'est décider de ce que l'on veut transmettre, et donc de l'histoire que l'on reconnaît comme commune.

2. Classer ou inscrire

En 1840, une première liste de plus de mille monuments est publiée, dont le pont du Gard. Aujourd'hui, la loi distingue deux niveaux : l'inscription, protection plus légère, et le classement, protection la plus forte. Un monument protégé ne peut être modifié sans autorisation ; il peut recevoir des aides publiques et bénéficier d'avantages fiscaux.

3. Le patrimoine mondial de l'UNESCO

- 1972 : l'UNESCO adopte la Convention du patrimoine mondial
- 1979 : premiers biens français, dont Chartres, le Mont-Saint-Michel et Vézelay
- Un bien peut être retiré : Liverpool l'a été en 2021, l'un des trois seuls cas au monde

Derrière les chiffres, un récit longtemps centré sur les églises, les châteaux et les champs de bataille.

4. Synagogues et mosquées

Les synagogues du Comtat, comme celle de Carpentras, sont classées dès 1924. La Grande Mosquée de Paris n'est inscrite qu'en 1983, et la mosquée Missiri de Fréjus, bâtie pour les tirailleurs, en 1987. Aucun site juif ou musulman français n'est inscrit en tant que tel au patrimoine mondial de l'UNESCO.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La mosquée Missiri de Fréjus est une réplique de la grande mosquée de Djenné, au Mali. Elle a été construite vers 1930 dans un camp militaire où stationnaient des tirailleurs sénégalais.

5. Chronologie

- 1830 — Création de l'inspection des monuments historiques.
- 1840 — Première liste des monuments historiques.
- 1924 — Classement de la synagogue de Carpentras.
- 1972 — Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- 1979 — Premiers biens français inscrits.
- 2025 — Inscription des mégalithes de Carnac.

6. Élargir le récit

En 2026, les plages du Débarquement de Normandie rejoignent à leur tour la liste de l'UNESCO. Mais les mémoires de l'esclavage, de la colonisation ou de l'immigration restent peu représentées. L'enjeu n'est pas de remettre en cause les choix passés, mais de faire une place à toutes les mémoires françaises.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Classé ou inscrit, quelle différence ?

Le classement est la protection la plus forte ; l'inscription, une protection plus légère.

Qui était Prosper Mérimée ?

L'écrivain de *Carmen*, inspecteur des monuments historiques de 1834 à 1860.

Combien de sites UNESCO en France ?

56 en 2026 : 47 culturels, 7 naturels et 2 mixtes.

Un site peut-il perdre son label ?

Oui : trois biens ont été retirés dans le monde, dont Liverpool en 2021.

Des mosquées sont-elles protégées ?

Oui, dont la Grande Mosquée de Paris (1983) et la mosquée de Fréjus (1987).

Quel est le premier site breton inscrit ?

Les mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, en 2025.